

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan  
Arrondissement de PONTIVY  
Canton de PLOERMEL  
Commune de MOHON

Décision numéro 47/2023 du 17 novembre 2023

OBJET : PASSATION D'UN MARCHE DE FOURNITURES EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC LA SOCIETE LACROIX POUR L'ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATIONS

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 08 septembre 2023 (rubrique N° 4), portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de fournitures qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune ([www.mohon.fr](http://www.mohon.fr)) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1er juillet 2022,

Vu la proposition de la société LACROIX en date du 7 décembre 2023,

DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : Il est passé un marché de fournitures avec la société LACROIX à St Herblain (44) pour la fourniture de panneaux de signalisations listés ci-après au prix de 1 270 euros 58 HT :

- 1 panneau pour signaler la borne de recharge des véhicules électriques
- 2 panneaux pour l'interdiction de circulation aux poids lourds (rue du 3 mai 1944 et accès salle polyvalente)
- 2 panneaux de limitation de tonnage des véhicules pour l'aire d'accueil de camping-cars
- 1 panneau de voie sans issue

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr) Date de mise en ligne : 07 décembre 2023

Fait à Mohon le 7 décembre 2023

Le Maire,  
Francis MAHIEUX



Le Conseil Municipal sera informé à la prochaine séance